



La poste doit on reellement avoir confiance

Par **baoua**, le **04/04/2008** à **09:36**

bjr j'ai envoye un colis depuis le 19 fevrier de saint pol sur mer pour paris 19eme et jusqu'a ce jour mon destinataire ne l'a pas reçu et moi non plus . je suis passe a deux reprises au bureau de poste, me plaindre et chaque fois on me dit d'attendre et que je recevrai des nouvelles tres vite . que dois je faire pour recupere mon colis qui est un cadeau pour ma niece de 7 ans?

Par **Upsilon**, le **04/04/2008** à **09:52**

Bonjour et bienvenue sur notre site !

Vous êtes tout à fait en droit d'attendre que votre colis, que vous avez payé, arrive à bon port ! Il s'agit de la contreprestation normale que tout co contractant de la poste peut attendre !

Ce genre de litige est malheureusement très fréquent, la poste se reposant souvent sur son quasi monopole et ne prenant que très peu en compte ce genre de plaintes.

En réalité, le problème sera surtout un problème de preuve. Votre colis était-il un envoi en recommandé ? Avez vous une preuve écrite de son envoi ?

L'écrit n'est pas indispensable dans votre cas, mais vous aurez du mal à prouver l'envoi d'une autre façon. Le tout est que vous puissiez avancer de sérieuses preuves de l'envoi. Si tel est le cas, demandez un supérieur ou un responsable et bougez les un peu. La plupart du temps, même si le colis est perdu, vous pourrez en récupérer le prix et celui de son contenu si vous insistez en rappelant que vous êtes tout à fait en droit d'attendre le remboursement, voire même des dommages et intérêts (mais à mon avis inutile d'aller jusque là). Attention, s'ils vous opposent une clause de plafonnement de responsabilité ou toute autre défense, revenez

nous voir, il se peut qu'elle ne soit pas efficace.

Cordialement,

Upsilon.